

TFI- Rapport 22-000944-04

CLASSEMENT

au feu conformément selon EN 13501-1:2018

Commanditaire	Amtico International Kingfield Road CV6 5AA Coventry GRANDE BRETAGNE
Établi par	TFI Aachen GmbH Charlottenburger Allee 41 52068 Aachen
N° de l'organisme notifié	1658
Nom de produit	Revêtement de sol résilient Amtico Spacia

Ce rapport comprend 4 pages et 0 annexe(s).

Ce rapport est une traduction du rapport TFI 22-000944-02.



Responsable dossier	Dipl.-Ing. Ulrike Balg -Ingénieur de test en chef- Tel: +49 241 9679 133 u.balg@tfi-aachen.de
----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Aachen, 03.11.2022



Dr. Bayram Aslan

Ce document est doté d'une signature électronique qualifiée avancée.

TFI Aachen GmbH est un organisme d'essai notifié (NB1658) dans le cadre du règlement européen 305/2011 sur les produits de construction pour les spécifications techniques EN 13813:2002, EN 14041:2004/AC:2006, EN 14342:2013, EN 14904:2006, EN 14904:2006 et EN 15102:2007+A1:2011 et notifié horizontalement pour les essais au feu selon EN ISO 9239-1 et EN ISO 11925-2.

Le présent rapport concerne seulement les échantillons analysés. Il a été établi au meilleur de notre connaissance et de notre jugement. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et jamais par extraits. En outre, les conditions générales du TFI Aachen GmbH pour la réalisation des contrats sont applicables.

1 Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué à nom du produit de construction « Amtico Spacia » conformément aux modes opératoires donnés dans l'EN 13501-2018

2 Détails du produit classé

2.1 Généralités

Le produit de construction « Amtico Spacia » appartient au type de produit revêtement de sol résilient selon la norme EN 14041:2004/AC2006.

2.2 Description du produit

Le produit de construction « Amtico Spacia » est décrit ci-dessous ou décrit dans les rapports fournis à l'appui du classement énumérés en 3.1.

3 Rapports et résultats à l'appui de ce classement

3.1 Rapports

Nom du laboratoire	Nom du commanditaire	N°. de référence du rapport	Méthode d'essai et date Règles pour le champ d'application et date
TFI Aachen GmbH	Amtico International	22-000944-03 du 03.11.2022	EN ISO 9239-1:2010
			EN ISO 11925-2:2020 (temps d'exposition de 15 s)

3.2 Résultats

	Méthode d'essai et numéro d'essai	Paramètre	Nombre d'essais	Résultats	
				Paramètre continu – moyenne (m)	Conformité aux paramètres
Produit	EN ISO 9239-1:2010	Flux énergétique critique moyen [kW/m ²]	3	9,1	Conforme
		Intégrale de l'obscurcissement par la fumée [% x min]		637	Conforme
	EN ISO 11925-2:2020	Extrémité de la flamme ≤ 150 mm	6	-	Conforme

4 Classement et champ d'application

4.1 Référence du classement

Le présent classement a été effectué conformément à l'EN 13501-1 :2018.

4.2 Classement

Le produit de construction « Amtico Spacia », en fonction de son comportement de réaction au feu, est classé :

B_{fl}

Le classement complémentaire en relation avec la production de fumée est:

s1

Le classement complémentaire en relation avec les gouttes / particules enflammées est:

-

Le format du classement de la réaction au feu pour les revêtements de sol est:

Comportement au feu	Production de fumée		
B_{fl}	-	s	1

Classement de réaction au feu: B_{fl} - s1

Sauf indication contraire de la norme d'essai, les résultats de mesure sont évalués en fonction du respect des valeurs limites, sans tenir compte de l'incertitude de mesure

4.3 Champ d'application

Ce classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes:

Type d'utilisation finale	Revêtement de sol
Substrat	Supports en bois avec une masse volumique de $\geq 510 \text{ kg/m}^3$
Support de pose	Non
Type de fixation	À l'état collé et à l'état non-collé
Joint conformément à la norme EN ISO 9239-1:2010	Non

Limitations

Le présent document de classement ne constitue ni une approbation de type ni une certification du produit.

Le classement accordé au produit dans le présent rapport est approprié à une déclaration de conformité par le fabricant dans le contexte du système 3 EVCP et du marquage CE sous couvert du Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 stipulant des conditions harmonisées pour la commercialisation des produits de construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit n'exige aucun processus, aucun mode opératoire, ni aucune étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Par conséquent, le laboratoire d'essai n'a joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, mais il détient toutefois les références appropriées, fournies par le fabricant, pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à essai.